



VIE PRATIQUE

Impôts sur les revenus 2024



La Direction départementale des Finances Publiques de Seine et Marne vous informe:

La campagne déclarative des revenus perçus en 2023 a débuté ce jeudi 11 avril.



Créé le : 12/04/2024

> Impôts sur les revenus:

Déclarez vos revenus jusqu'au 6 juin (par internet) et jusqu'au 21 mai 2024 (déclaration papier)

Vérifiez, corrigez, compléter les informations.

> Propriétaires:

En cas de changement de situation dans l'occupation de vos biens (location, occupé ou vacant) entre le 2 janvier 2023 et le 1^{er} janvier 2024, une déclaration doit être réalisée avant le 1^{er} juillet 2024 sur [impots.gouv.fr/Votre espace particulier/Biens immobiliers](https://impots.gouv.fr/Votre-espace-particulier/Biens-immobiliers).

> Vos questions:

-au 0 809 401 401

-sur impots.gouv.fr

-au Service des impôts des particuliers avec ou sans RDV

-dans les France Services